

Service Affaires Institutionnelles et Juridiques

✉ : juridique@ville-saint-avertin.fr

Le 14 mars 2024,

**Mesdames et Messieurs
les Conseillers municipaux**

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le :

**MERCREDI 27 MARS 2024 à 20H00
En mairie – salle du Conseil municipal**

Pour information du Conseil municipal, voici les décisions qui ont été prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

- Décision n°2024/15 portant passation d'un marché public après procédure adaptée pour les missions de contrôle technique et coordination sécurité et protection de la sante pour la construction d'un local commercial – place du maréchal Leclerc ;
- Décision n°2024/16 portant passation d'un marché public après procédure adaptée pour les missions de contrôle technique et coordination sécurité et protection de la sante / réhabilitation et extension du restaurant scolaire et construction d'un préau au groupe scolaire des Grands Champs ;
- Décisions n°2024/17, n°2024/18, n°2024/28, n°2024/29, n°2024/30, n°2024/36 portant louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Décision n°2024/19 portant établissement d'une convention de mise à disposition payante de la piscine municipale « la plage » et du personnel ;
- Décision n°2024/20 portant passation de marchés publics de travaux après procédure adaptée pour la construction d'un local de stockage ;
- Décision n°2024/21 portant passation d'un marché public de travaux après procédure adaptée pour la création d'une clôture autour du terrain synthétique au stade des Grands Champs ;
- Décisions n°2024/22, n°2024/24, n°2024/25, n°2024/26, n°2024/27 portant délivrance d'un titre d'occupation privative du domaine public ;
- Décision n°2024/23 portant demande de permis de construire pour la construction d'un préau dans la cour de l'école maternelle du groupe scolaire des Grands Champs.

Les décisions prises au Conseil métropolitain du 12 février 2024 et au Bureau métropolitain du 11 mars 2024 de Tours Métropole Val de Loire sont disponibles sur data.tours-metropole.fr.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du compte de gestion 2023 – Budget principal 2023
2. Approbation du compte administratif 2023 – Budget principal 2023
3. Bilan annuel des opérations immobilières – Budget principal 2023
4. Affectation de résultat 2023 – Budget principal 2023
5. Actualisation du tableau des autorisations de programmes et crédits de paiement et création de 2 nouvelles autorisations de programmes
6. Subventions aux associations pour l'année 2024
7. Vote des taux d'imposition 2024 – Budget principal 2024
8. Etat annuel des indemnités perçues par les membres du Conseil municipal
9. Budget primitif 2024 – Budget principal 2024

Questions diverses

Le Maire,

Laurent RAYMOND